

École primaire l'Arc-en-ciel  
Saint-Narcisse-de-Beaurivage  
418 386-5541, poste 13530  
510, rue de l'École  
St-Narcisse-de-Beaurivage, Qc.  
G0S 1W0



**PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU  
SERVICE DE GARDE  
2023-2027**

## **Table des matières**

### **1. Présentation générale**

- 1.1) Mot de bienvenue**
- 1.2) Définition d'un service de garde**
- 1.3) Objectifs d'un service de garde**

### **2. Qui sommes-nous**

- 2.1) Notre service de garde**
- 2.2) Notre rôle**
- 2.3) Notre clientèle**
- 2.4) Nos heures et nos dates d'ouverture**
- 2.5) Nos locaux disponibles**
- 2.6) Notre équipe de travail**
- 2.7) Nos missions**

### **3. Le développement globale de l'enfant**

- 3.1 Tableau explicatif**

### **4. Domaine d'application**

- 4.1 Intervention explicative**
- 4.2 Structuration des activités**
- 4.3 Type de regroupement**

### **5. Principaux intervenants et rôle de chacun**

### **6. Information aux parents**

### **7. Notre engagement**

# **1. Présentation générale**

## **1.1 Mot de bienvenue**

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre service de garde. Nous espérons que notre service de garde vous permettra de vous sentir en confiance et que notre programme éducatif répondra à vos attentes.

Tout au long de votre lecture, vous pourrez constater qu'à l'intérieur de notre service de garde, nous favorisons le développement global des enfants tout en respectant le rythme et les besoins de chacun. Nous avons à cœur de créer au service de garde des liens affectifs avec les enfants tout en préconisant des valeurs de respect : respect de soi, respect des autres et respect de l'environnement.

Le service de garde en milieu scolaire fait partie intégrante de l'école. Nous participons à l'atteinte du projet éducatif de l'école en nous basant sur la loi de l'instruction publique pour maintenir la cohérence entre l'école et notre milieu.

Le service de garde est non seulement un complément de l'école et de la famille, mais nous sommes aussi des agents d'interventions de première ligne, car nous accueillons les enfants et les parents en dehors des heures de classe.

À l'intérieur de ce programme éducatif, vous retrouverez des informations importantes concernant l'organisation et le fonctionnement de notre service de garde. Vous retrouverez également tout ce qui est mis en place afin d'offrir un milieu d'épanouissement, stimulant et éducatif pour votre enfant, car il est notre priorité !

## **1.2 Définition du service de garde scolaire\***

L'article 1 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire définit ces services de la façon suivante : « Les services de garde en milieu scolaire assurent la garde des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire d'un centre de services scolaire, en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés. »

Les services de garde offerts en milieu scolaire complètent les services éducatifs fournis par l'école et sont principalement axés sur des activités récréatives. Afin d'offrir un service supplémentaire à l'école et d'assurer la continuité de la mission éducative de cette dernière, la planification des activités du service de garde en milieu scolaire doit faire partie intégrante du projet éducatif de l'école.

## **1.3 Objectifs du service de garde en milieu scolaire\***

- Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves.
- Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école.
- Mettre en place des activités et des projets récréatifs qui aident au développement global des élèves.
- Encourager le développement d'habiletés sociales, telles que le partage et la coopération.
- Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires après la classe en leur offrant un temps et un lieu de réalisation appropriés et en leur donnant accès au matériel nécessaire.

Le service de garde constitue un milieu de vie complémentaire pour l'élève. Par la constance de la relation développée, souvent pendant de nombreuses années, il s'établit des liens privilégiés entre l'équipe du service de garde, l'élève et ses parents.

\*[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/dpse/formation\\_jeunes/13-1007.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/13-1007.pdf)

## **2. Qui sommes-nous**

### **2.1 Notre service de garde**

L'école primaire l'Arc-en-ciel offre le service de garde aux parents de Saint-Narcisse-de-Beaurivage depuis 2009. Les premières années, le nombre d'enfants inscrits variait entre 15 et 20. Aujourd'hui, notre école compte environ 135 élèves divisés en 8 classes. Plus de 110 élèves sont inscrits au service de garde de façon régulière ou sporadique. Chaque éducatrice est responsable d'un groupe de 20 enfants afin de respecter le ratio demandé par le MELS.

### **2.2 Rôle du service de garde**

Notre service de garde assure la garde des enfants d'âge préscolaire et scolaire, en dehors des heures de cours. Nous favorisons leur développement global selon les valeurs de notre école. Afin d'y parvenir, notre personnel d'éducatrices planifie sur une base quotidienne des activités éducatives variées en se basant sur les intérêts, les goûts, l'âge et le stade de développement des enfants.

### **2.3 La clientèle du service de garde**

À l'école l'Arc-en-Ciel de St-Narcisse, le service de garde accueille une centaine d'élèves de façon régulière et sporadique.

Élève régulier : Enfant qui fréquente le service de garde en raison de 1 jour semaine pour un minimum de 2 périodes par jour.

Élève sporadique : Enfant qui fréquente le service de garde sur une base occasionnelle ou moins de 2 périodes par jour.

La répartition des groupes se fait ainsi : pour les groupes du dîner, ceux-ci ont été formés par niveau scolaire. En fin de journée, comme nous accueillons des enfants de la maternelle 4 ans à la 6<sup>e</sup> année, ceux-ci ont été séparés en 2 groupes afin de mieux répondre aux besoins et intérêts de

chaque groupe d'âge. Une éducatrice est alors attitrée à chacun des groupes.

## **2.4 Nos heures et nos dates d'ouverture**

Le service de garde est ouvert lors des 180 journées de classe ainsi qu'au 20 journées pédagogiques prévues (sauf si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant).

Horaire régulier du service de garde :

*Matin : 6h45 à 8h05*

*Midi : 11h37 à 12h47*

*Soir : Préscolaire : 14h17 à 17h30 (lundi au jeudi) et 17h15 le vendredi*

*1ere année à 6e année : 14h55 à 17h30 (lundi au jeudi) et 17h15 le vendredi*

*Journée pédagogique : 6h45 à 17h30 et 17h15 (vendredi)*

À noter, lors d'une journée de suspension de cours, le service de garde est ouvert. Vous devez avoir inscrit votre enfant suite au sondage envoyé à cet effet.

Par contre, lors d'une fermeture d'établissement et à la semaine de relâche, le service de garde est fermé.

## **2.5 Les locaux disponibles :**

Lors des périodes de service de garde, les élèves fréquentant celui-ci ont accès à différents locaux.

La cafétéria : Elle est notre lieu de rassemblement lors de l'arrivée et du départ. On peut y accueillir une trentaine d'élèves. Les groupes de 1<sup>e</sup> -2<sup>e</sup> année, de 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année dînent dans ce local sur rotation.

La cafétéria est le local principal lors des journées pédagogiques.

Ce local nous sert également à réaliser des ateliers de cuisine et/ou toutes autres activités.

Local de la cafétéria : Il est utilisé pour les activités de bricolages et de jeux libres. Le groupe des 1<sup>ere</sup> -2<sup>e</sup> année dine dans ce local. Il peut servir pour les projets à long terme.

Local d'informatique : Il est disponible sur l'heure du dîner (jour de pluie) ainsi qu'après l'école, 1 fois par mois. Des ipads sont également à notre disposition.

Local Passe-partout : Ce lieu est pour faire des activités animées avec les enfants de 4 et 5 ans. Lieu de diner pour les enfants de 5 ans. À l'occasion, il sert de local de cinéma (pédagogique).

Le gymnase de la municipalité : Il s'agit d'un lieu très aimé par les enfants. Il peut être utilisé le matin, le midi et après l'école. Tout le matériel d'éducation physique est mis à notre disposition.

La grande salle : Elle est utilisée également pour faire bouger les enfants lors des activités motrices.

En cas de pluie, chaque groupe utilise un de ces locaux après entente entre les éducatrices.

## **2.6 L'équipe du service de garde**

L'équipe du service de garde est composée de cinq éducatrices ainsi que d'une technicienne.

Rôle de la technicienne : Une technicienne responsable du service de garde possédant une formation collégiale en technique d'éducation à l'enfance travaillant 35 heures/semaine au service de garde. La technicienne est responsable de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du service de garde. Elle planifie, élabore et supervise la mise en place d'un programme d'activités. Elle travaille en collaboration avec la direction d'école, les différents professionnels et les services éducatifs de la commission scolaire. Elle prépare et anime des réunions de travail avec l'équipe d'éducatrice. Elle veille au bien-être et à la sécurité des enfants.

Rôle de l'éducatrice : Les éducatrices préparent, animent et participent au déroulement d'activités. Elles aident les élèves à préparer et à prendre leurs repas et leurs collations en s'assurant que les règles d'hygiène et de bienséance sont respectées. Elles assurent l'encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite, aux mesures de sécurité et aux recommandations des parents : elles leur prodiguent les premiers soins au besoin. Elles répondent aux questions des parents et échangent avec eux quotidiennement l'information pertinente.

Les critères d'embauche pour devenir éducateur ou éducatrice sont :

- Un 5<sup>e</sup> secondaire ou son équivalent avec une année d'expérience pertinente.
- Un cours de secourisme général à jour (renouvelable aux 3 ans).

Par contre, plusieurs ont poursuivi leur formation dans des domaines reliés à l'éducation à l'enfance.

- formation en éducation spécialisée.
- attestation d'éducation en service de garde
- études collégiales en développement de la petite enfance.

Les éducatrices ont l'opportunité de suivre différentes formations offertes par le centre de service scolaire. Bref, elle a tous les outils disponibles pour agir comme personne-ressource dans l'école tel que recommandé par le Plan de Lutte et d'intimidation (loi 56). Cette éducatrice participe à des rencontres d'échanges et de formations.

Finalement, une équipe accueillante, chaleureuse, qualifiée et soucieuse de répondre aux besoins des enfants et des parents de la communauté.

**Le ratio est d'un éducateur ou d'une éducatrice pour 20 enfants.**

## **2.7 Missions du service de garde**

Le service de garde préconise les mêmes missions que toutes les écoles

Québécoises qui sont : QUALIFIER, INSTRUIRE et SOCIALISER.

Cependant, le volet SOCIALISATION se retrouve particulièrement dans notre milieu. À travers cet aspect, nous développons plus spécifiquement le RESPECT, le PARTAGE et l'AUTONOMIE.



LE RESPECT : Démontre du respect envers les gens avec lesquels ils sont en relation, envers l'environnement et envers lui-même. Le respect des locaux et du matériel est également important dans notre milieu de garde. Démontre l'intégration de cette valeur par des comportements concrets.

L'AUTONOMIE : Démontre qu'il est capable de s'occuper de lui, de ses effets personnels, du matériel. Démontre qu'il possède la capacité de résoudre certains de ses conflits par la négociation, l'organisation, le raisonnement. Nous offrons aux enfants la possibilité d'essayer, de se tromper, de persévérer afin de réussir. Que ce soit par l'habillement, le découpage, les jeux au gymnase, l'enfant est très souvent appelé à faire des choses par lui-même. Nous donnons aussi beaucoup de responsabilités aux enfants.

LA SOCIALISATION : C'est à travers les jeux coopératifs et les jeux d'équipe que les enfants développent leurs habiletés sociales. Tel que l'entraide, l'honnêteté, la persévérance et la tolérance.

LE PARTAGE : En situation de groupe, le partage est appliqué quotidiennement, que ce soit dans le partage des jeux et/ ou du matériel mis à la disposition des enfants que dans le partage d'information envers l'équipe-école et les parents.

### 3. Le développement global et besoin de l'enfant

Voici un tableau qui résume bien notre vision du développement global de l'enfant. Nous désirons, à travers nos activités et nos interventions, toucher à chacune des dimensions suivantes :

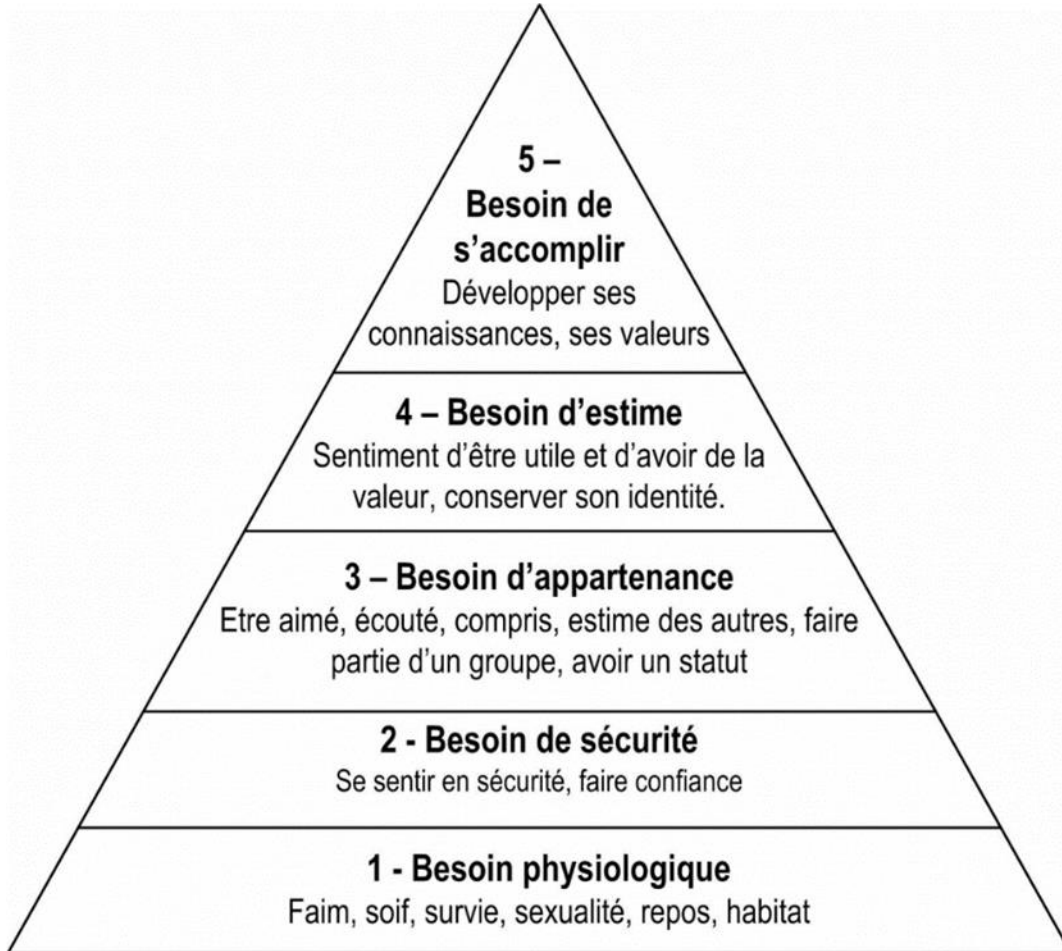
<b>Dimensions</b>	<b>Composantes</b>
Psychomotricité	Motricité globale, Motricité fine, Latéralité, Schéma corporel, Organisation Temporelle et rythmique, Organisation spatiale, Organisation perceptive
Cognitive	Habiletés logiques, Créativité, Connaissances, Langage, Compréhension du monde.
Sociale	Conscience des autres / empathie, Relations avec les pairs, Relations avec l'adulte, Sens des responsabilités.
Affective	Confiance/Estime de soi, Autonomie, Expression des besoins et des sentiments.
Morale	Conception du bien et du mal, Acceptation des différences, Intégration des règles et des valeurs.

Référence : PELLETIER, Danièle. L'activité-projet. Le développement global en action. Éditions Modulo, Mont-Royal. 2001. Page 20

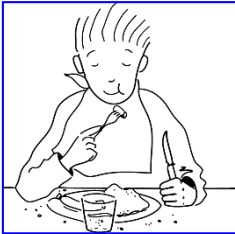




#### *QUELS SONT LES BESOINS D'UN ENFANT ?*

Selon Abraham Maslow qui est un psychologue célèbre et ayant une approche humaniste, la satisfaction d'un besoin ne peut être réalisée que si les besoins de niveau inférieur sont eux-mêmes satisfaits. Ainsi, un individu ne peut se sentir en sécurité que si les besoins de niveaux inférieurs sont eux-mêmes.

Voici les cinq grands besoins :



**Voici comment nous tentons de répondre aux besoins identifiés par Maslow:**

<p>Besoin physiologique :</p> 	<p>Nous soutenons l'enfant dans son alimentation. Nous faisons la promotion des saines habitudes de vies et nous valorisons le bon maintien à la table. Nous communiquons les besoins particuliers aux intervenants et aux parents. Nous planifions des activités de routine et de transition permettant aux enfants d'aller régulièrement à la salle de bain et à l'abreuvoir. Au besoin, nous animons des activités de relaxation et de détente.</p>
<p>Besoin de sécurité</p> 	<p>Nous utilisons rigoureusement les mesures d'hygiène et les mesures de précautions universelles, nous évitons la contamination par le sang, nous assurons la surveillance des enfants constamment en gardant une vue d'ensemble du groupe, nous émettons des consignes de santé et de sécurité, nous appliquons la procédure de gestion des présences. Nous prévenons les situations de risque et les accidents. Nous appliquons les techniques de premier soin, nous décelons les indices d'infection et nous fixons et faisons respectés les limites fixées. Nous utilisons des techniques d'animation visant à créer une atmosphère détendue. Nous intervenons avec constance et régularité afin de donner aux enfants un environnement stable.</p>
<p>Besoin d'appartenance et d'amour</p> 	<p>Nous nous adressons avec respect aux enfants (valoriser, témoigner de l'affection et de l'intérêt envers chaque enfant, entrer en contact quotidiennement avec chaque enfant, demander gentiment leur aide et les remercier). Nous sommes capables d'émerveillement. Nous participons aux jeux des enfants.</p> <p>Nous posons des gestes pour reconforter et sécuriser les enfants. Nous formulons les consignes de façon positive et nous approuvons les comportements appropriés.</p>
<p>Besoin d'estime</p> 	<p>Nous acceptons les différences de tempérament et nous ajustons nos interventions selon les besoins de chaque enfant. Nous félicitons spontanément les enfants, nous leur demandons leur opinion, nous valorisons la famille de l'enfant et nous donnons des défis adaptés à l'enfant pour que celui-ci puisse vivre des succès</p>
<p>Besoin d'accomplissement de soi</p> 	<p>Nous tentons de faire vivre des réussites à l'enfant. Nous utilisons des stratégies permettant à l'enfant de participer au processus de résolution de conflit à travers différentes situations d'apprentissage. Nous permettons aux enfants de s'exprimer, nous leur demandons leur opinion et ils ont l'opportunité de faire des choix. Nous aidons l'enfant à assumer les conséquences de ses choix.</p>

## 4. Domaines d'applications

### 4.1 Notre processus d'interventions éducatives

**L'observation des enfants :** Dans notre milieu, nous ne pouvons pas prévoir de périodes précises pour observer les enfants, c'est pourquoi nous pratiquons l'observation participante, qui consiste à observer les enfants tout en jouant avec eux. Nos observations nous permettent, lors des activités par exemple, de connaître les goûts et les intérêts des enfants. En fonction de ce que nous observons, nous sommes en mesure, par la suite, de proposer des défis à la hauteur des enfants selon leurs stades de développement. Enfin, lorsque nous voulons observer les attitudes des enfants de façon individuelle, nous le faisons durant les moments de routine et de transition, alors que si nous voulons observer la dynamique du groupe, nous le faisons plutôt durant les jeux coopératifs et les activités qui bougent.

**La planification et l'organisation:** La planification et l'organisation sont deux aspects importants dans l'intervention éducative. Le rôle premier de l'éducatrice est, avant tout, de répondre aux besoins et aux intérêts des enfants. Lorsque nous planifions les activités, nous devons prendre en considération que l'enfant apprend par le jeu et ainsi prendre en compte leurs intérêts en variant les activités. De plus, il est primordial de planifier à l'avance les activités pour faciliter le déroulement de celles-ci. Le matériel et la réservation des locaux doivent être préparés à l'avance. Même si nous planifions des activités, il faut faire preuve de souplesse, car parfois il arrive des imprévues. Par la suite, notre planification est affichée chaque semaine afin que les parents et les enfants puissent être au courant des prochaines activités.

**L'intervention démocratique:** Le but de toute intervention est de guider et d'accompagner l'enfant tout en lui laissant une liberté d'action. Dans notre milieu, nous favorisons l'intervention démocratique, car l'opinion des enfants est considérée lors des prises de décision. Cette intervention encourage le partage de pouvoir entre l'éducatrice et les enfants. Ensuite, l'éducatrice met aussi en place les règles de vie en début d'année avec l'aide des enfants. De plus, l'intervention démocratique favorise l'autonomie de l'enfant et sa confiance en lui. Par exemple, lors d'un conflit entre deux enfants, l'éducatrice leur demande de trouver des solutions par eux-mêmes pour régler ce différend afin qu'il ne se reproduise plus par la suite.

**L'auto-évaluation:** Le personnel éducateur doit faire régulièrement une rétroaction de ses attitudes, de ses gestes et de ses interventions. En effet, suite à une intervention, les éducatrices doivent se questionner pour déterminer si elles ont réagi adéquatement ou s'il y aurait des modifications à apporter

## **4.2 Types d'activités**

Notre service de garde voit à ce qu'une multitude d'activités diversifiées soient toujours au programme afin de permettre l'expression des idées, de soutenir le développement global des enfants, de placer l'enfant devant de nouveaux défis, de répondre aux divers intérêts des groupes d'enfants et de favoriser sa participation.

**Activités-projets :** L'activité-projet offre une situation d'apprentissage où l'enfant est l'acteur principal. Elle vise le développement global et elle a comme point de départ la proposition d'un projet adapté à l'âge, les intérêts, les goûts et les besoins de l'enfant.

**Les jeux ludiques (libres) :** L'expression « Jeu libre » sert à définir les périodes où les enfants choisissent à la fois, le matériel qu'ils utiliseront, leurs partenaires, le lieu et le déroulement de l'activité. Ces périodes permettent aux enfants de faire des choix, de les assumer, de les évaluer, de modifier : les règles, le matériel, le déroulement... Elles permettent également à l'enfant de côtoyer d'autres enfants sans que l'adulte dirige l'activité en cour; il pourra alors apprendre à prendre sa place, à se définir en tant que participant, endosser différents rôles, émettre ses idées, ses opinions, se faire reconnaître, tenter, découvrir, etc. Finalement, ces périodes sont prévues lorsqu'elles répondent aux besoins de l'enfant de se retrouver dans une situation qu'il a lui-même choisie et qu'il animera à sa façon. Ils sont aussi favorisés et fort à propos lors de périodes d'accueil et de départ. L'éducatrice peut alors avoir des rapports privilégiés avec chacun des enfants et aussi faire des observations dans le but de maximiser ses planifications d'interventions.

**Les activités dirigées :** De façon générale, les activités sont prévues et amorcées par l'adulte qui en supervise directement le déroulement. Elles peuvent être vécues par tous les enfants du groupe en même temps ou par un petit groupe d'enfants. Elles visent habituellement des objectifs précis. Un enfant peut aussi facilement voir à l'animation et à la supervision d'une activité.

L'adulte sera alors présent pour la sécurité et le bien-être de tous et pour l'accompagnement de «l'animateur du jour».

**Les activités de routine** : Ces activités sont des situations d'apprentissage qui répondent à certains besoins fondamentaux des enfants. Elles reviennent généralement chaque jour, à des heures fixes et constituent le cadre qui sert à structurer la journée.

**Les activités de transition** : Les activités de transition sont des activités simples, souvent courtes, souvent dirigées qui regroupent tous les enfants. Elles servent «d'entre deux» afin d'agrémenter un déplacement ou un moment d'attente entre deux activités.

Concrètement, les activités offertes aux enfants sont les suivantes :

**-Activité physique** ; soccer, pili-polo, ballon-chasseur, corde à danser, relaxation, ballon-but, ballon-botté, hockey, mini-hockey, basketball etc.

**-Activité de défoulement** ; courses, danse, épreuves physiques, etc.

**-Activité de créativité** ; cuisine, bricolage, fabrication de bijoux, jeux de blocs, construction, inventer/essais, improvisation, atelier fabrication de savon etc.

**-Activité d'expression langagière et corporelle** ; causerie, danse, mime, imitation, improvisation, discussion, chants, comptines, lecture à voix haute, 'just dance' ...

**-Activité artistique** ; danse, improvisation, théâtre, lecture et conception de livre, conception de chorégraphie, origami, initiation à de nouveaux matériaux, peinture.

**-Activité de Technologie** ; création de vidéo, photographie, jeu de robotique, etc.

**-Activité de résolutions de problèmes, de conflits** ; conception de règles, utilisation du programme Vers le pacifique, participation à la programmation, expériences scientifiques

**-Activité de reconnaissance, de considération de l'être humain et de ses efforts, de ses compétences, de ses réussites** ; étoile de la semaine, activités récompenses, tableau de mérite...

## 4.3 Types de regroupement

Au service de garde de l'école l'Arc-en-Ciel, nous démontrons que nous sommes une fois de plus conscient et soucieux d'offrir des conditions gagnantes pour son bien-être et son développement. La majorité des enfants qui fréquente le service de garde y passe plusieurs heures par jour, c'est pourquoi, nous trouvons important de leur offrir des possibilités, des choix quant aux partenaires qui partageront leur aventure. Pour y parvenir, nous trouvons important de varier judicieusement les types de regroupements ainsi que les types d'activités. Donc, lors d'une journée au service de garde, les enfants auront l'occasion de jouer :

- Seul;
- En duo;
- En petit groupe;
- En grand groupe;
- Par intérêt ou par goût, seul ou en équipe
- Des enfants peuvent se retrouver à la même activité sans pour autant être tenu de jouer ensemble.

Plus la journée avance dans le temps et plus les activités en petits groupes, en duo ou seul seront privilégiées afin de permettre à l'enfant de vivre des activités avec un niveau : de stress, de bruit, de comparaison et de performance plus bas. Il est plus facile d'évoluer dans ces conditions lorsque la fatigue de fin de journée commence à se faire ressentir.

## 5. Principaux intervenants et rôles

Plusieurs instances, comités et personnes sont associés au bon fonctionnement des services de garde en milieu scolaire. Ces groupes doivent tous avoir comme principale préoccupation de veiller au bien-être général de l'enfant, de son développement global, du soutien à sa famille et de sa santé, sécurité.



### **\*Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) :**

Le Ministère se réfère à une personne responsable des services de garde afin d'assurer la liaison entre les divers secteurs et services ministériels. De plus, le Ministère s'assure que les commissions scolaires possèdent l'information nécessaire pour organiser un tel service et diffuse toute l'information jugée pertinente.

Le Ministère doit voir à ce que les services de garde soient offerts conformément à la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et qu'ils respectent les règles budgétaires en vigueur. Il détermine les allocations financières selon la déclaration de clientèle en date du 30 septembre. Pour ce faire, il établit un système de contrôle, que ce soit pour un simple échantillonnage ou pour l'ensemble des services de garde.

Par ailleurs, le Ministère élabore des outils pour soutenir les commissions scolaires dans l'offre de services de garde de qualité comme :

Un guide pour l'élaboration d'un programme d'activités du service de garde en milieu scolaire;

Un outil d'autoévaluation pour améliorer la qualité d'un service de garde en milieu scolaire qui contient des indications pour évaluer le programme d'activités;

Un guide pour la rédaction de la Politique sur les services de garde en milieu scolaire.

### **\*Commission scolaire :**

La commission scolaire, par l'entremise du responsable du dossier des services de garde, veille à l'organisation et au maintien des services de garde en milieu scolaire. Elle offre un soutien aux directeurs d'école au regard de la qualité et de l'amélioration des services de garde et donne suite aux demandes des conseils d'établissement ou à celles des comités de parents utilisateurs. Elle détermine des modalités générales d'organisation :

- Heures d'ouverture de ses services de garde;
- Supervision du programme d'activité;
- Couverture des activités par les assurances de la commission scolaire;

- Conformité de la gestion des budgets avec ses politiques et procédures;
- Orientations;
- Modalités de fermeture en cas d'intempéries ou de forces majeures.

Elle s'assure que chaque direction d'école applique les règlements des services de garde. Elle facilite l'organisation d'activités collectives dont le but est l'information, la formation et l'entraide.

Il appartient à la commission scolaire d'établir les règles et les critères relativement à l'engagement du personnel, en tenant compte de la qualification exigée, des prescriptions des listes de rappel et des conventions collectives. Elle procède à l'engagement du personnel nécessaire pour assurer, en tout temps, le respect du rapport maximal d'un adulte pour vingt enfants (Règlement, article 6).

Elle diffuse les informations administratives, légales et réglementaires provenant du MEES et en assure une interprétation adéquate par les membres des services de garde. Elle établit un lien d'information entre les différentes unités administratives de la commission scolaire et les services de garde.

Elle assure les communications avec le MEES et répond aux demandes d'information en provenance d'organismes gouvernementaux ou autres.

### **\*Direction de l'école :**

La directrice ou le directeur d'école applique la politique de gestion des services de garde de la commission scolaire. Elle ou il transmet la déclaration de la clientèle du service de garde aux services concernés de la commission scolaire.

C'est la personne responsable des services de garde de son école. Ses fonctions l'amènent à :

- S'assurer de la qualité des services offerts en fonction des ressources disponibles;
- Veiller à l'application de la planification des activités;
- Coordonner, de façon globale, les ressources humaines, matérielles et financières des services de garde;
- Favoriser l'intégration des services de garde et de son équipe à la vie de l'école, et ce, en définissant, entre autres, les conditions qui

facilitent la communication avec l'équipe des services de garde, avec le personnel enseignant et avec les parents.

Elle s'assure de la cohérence des services de garde en milieu scolaire avec le projet éducatif (Règlement, article 2, 1er paragraphe). La directrice ou le directeur informe le conseil d'établissement du programme d'activités des services de garde et a la responsabilité de refuser, de suspendre ou d'exclure un enfant.

La directrice ou le directeur prépare le budget annuel des services de garde et le soumet au conseil d'établissement pour adoption.

Elle ou il s'assure de la gestion financière des services de garde selon les normes et exigences établies par la commission scolaire et en fait rapport au conseil d'établissement.

Elle ou il s'assure de la présence des services d'appui dans le cas des enfants qui ont des besoins autres que ceux de la clientèle ordinaire qui fréquente le service de garde.

À ces responsabilités s'ajoutent celles expressément prévues au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire concernant :

- Les règles de fonctionnement (article 4),
- La disponibilité d'une personne en cas d'absence (article 7),
- La sécurité des enfants lors des sorties à l'extérieur (article 11),
- Le bon état des locaux et du matériel (article 12),
- L'accès à une trousse de premiers soins (article 13),
- La tenue de la fiche d'inscription (article 15 alinéa 1) et celle d'accueillir toutes les représentations ou recommandations du comité de parents du service de garde (article 18).

La personne propose au conseil d'établissement la contribution financière demandée aux parents (tarification) pour le financement des activités du service de garde (LIP, article 95).

### **\*Conseil d'établissement :**

Le conseil d'établissement joue plusieurs rôles à l'école. En ce qui a trait aux services de garde, il exerce notamment les responsabilités suivantes :

- Adresser à la commission scolaire une demande pour qu'elle assure, dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde aux élèves de cette école (LIP, article 256);
- Approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école pour ses services de garde, en s'assurant que l'espace y est suffisant pour le nombre d'enfants inscrits (LIP, article 93);
- Approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice ou le directeur de l'école (LIP, article 76);
- Adopter le budget annuel des services de garde en milieu scolaire et l'intégrer au budget de l'école. Ce budget doit comprendre les frais dévolus aux parents utilisateurs (LIP, article 95);
- Fixer, sur proposition de la direction d'école, la contribution financière des parents prévue et adopter le budget annuel du service de garde (LIP, article 95);
- Former, s'il le juge utile, un comité de parents utilisateurs (Règlement, article 18). En l'absence d'un nombre suffisant de parents pour constituer un comité de parents utilisateurs, exercer les responsabilités de ce comité. Recevoir les recommandations et les représentations que lui adresse le comité de parents utilisateurs;
- Répondre aux demandes des parents;
- Informer la communauté des services offerts par l'école (LIP, article 83);
- Donner son avis à la commission scolaire sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services qu'elle dispense (LIP, article 78, 3 o);

Prendre entente avec un autre conseil d'établissement pour offrir des services de garde en milieu scolaire communs si le nombre d'élèves utilisateurs est insuffisant.

**\*Personnel des services de garde :**

L'équipe des services de garde est généralement formée d'une technicienne ou d'un technicien ainsi que d'un certain nombre d'éducatrices et d'éducateurs.

#### \*Technicien ou technicienne en services de garde

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à concevoir le programme d'activités des services de garde et d'en assurer la supervision, afin de poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire en tenant compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de la réglementation. Elle veille au bien-être général des élèves, tout en assurant leur santé et leur sécurité.

Elle effectue également des travaux techniques reliés au fonctionnement des services de garde, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

#### \*Éducateur ou éducatrice

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à organiser, à préparer et à animer une variété d'activités favorisant, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dont elle a la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

#### \*Comité de parents utilisateurs

Le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire précise, à l'article 18, que le conseil d'établissement peut former un comité de parents utilisateurs des services de garde. La formation d'un tel comité n'est donc pas obligatoire. Lorsqu'il existe, ce comité est consultatif et sert de lieu de consultation et de validation. En fonction de leur objet, les suggestions et les recommandations apportées par le comité de parents utilisateurs sont acheminées au conseil d'établissement, à la direction de l'école ou à la commission scolaire. Enfin, le comité devient une référence pour l'ensemble des parents utilisateurs des services de garde.

Le Règlement (article 18) précise que « ce comité peut faire au directeur de l'école, au conseil d'établissement et à la commission scolaire toutes les représentations ou recommandations sur tous les aspects de la vie des élèves des services de garde... » Il peut se pencher, notamment, sur la

qualité des services de garde, sur les règles de fonctionnement, sur des situations particulières ou des projets spéciaux, sur des modifications à apporter ou sur tout autre point faisant partie des activités des services de garde. Ce comité peut également contribuer à l'émergence de projets novateurs. Les rencontres du comité sont animées par la technicienne ou le technicien des services.

### **\*Parents**

La participation des parents est essentielle. Les services de garde doivent tout mettre en œuvre pour créer et maintenir une bonne communication et une collaboration étroite avec les parents. De leur côté, ceux-ci doivent faciliter l'établissement de ces liens de collaboration et de communication avec l'équipe des services de garde.

Les parents ont un rôle primordial à jouer dans l'éducation de leur enfant. Comme premiers responsables de leur enfant, les parents qui bénéficient de services de garde doivent :

- Prendre connaissance des règles de fonctionnement, s'y conformer et signer le formulaire à cet effet;
- Acquitter régulièrement les frais de garde et respecter les délais convenus;
- S'assurer de posséder toute l'information nécessaire;
- Informer le service de garde de l'état de santé de l'enfant;
- Aviser en cas d'absence ou de retard;
- Vérifier le travail fait par leur enfant lors de la période de travaux scolaires;
- Aviser de tout changement au dossier de l'enfant.

Dans certaines situations d'exception, le titulaire de l'autorité parentale doit donner son accord pour l'autorisation de départ et remplir le formulaire prévu à cette fin.

### **\*Enfant**

L'enfant constitue l'élément central et fondamental du service de garde en milieu scolaire. Pour que toutes les activités des services de garde se réalisent de façon harmonieuse, l'enfant doit assumer certaines responsabilités. L'enfant devient, en quelque sorte, partenaire de l'équipe

des services de garde et de ses pairs dans le maintien d'un milieu de vie enrichissant, sain et agréable.

L'enfant a des besoins et des droits et les services de garde doivent faire en sorte de répondre à ces derniers. Il a aussi des responsabilités. L'enfant doit notamment :

- Participer aux activités dans un esprit de coopération;
- Démontrer une attitude d'ouverture aux activités proposées;
- Apporter ses repas/collations, s'il y a lieu;
- Respecter les règles de conduite (langage, geste, respect, etc.).

### **\* La municipalité :**

Elle regorge souvent d'une multitude de ressources qui doivent être mises à la disposition de sa population. La disponibilité des locaux et du matériel est un atout majeur pour le service de garde car ils sont souvent vacants lors de nos heures d'opération. En travaillant ainsi en collaboration avec les différents services de sa communauté, elle dessert l'ensemble de sa population, se fait connaître davantage et maximise la rentabilité et la raison d'être de ses nombreuses ressources.

*Toutes les définitions marquées d'un \* sont tirées de :*

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I\\_13\\_3/I13\\_3R11.htm](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3R11.htm)

## **6. Information aux parents**

Sur l'heure du dîner : S'il survient un événement ou une blessure, nous vous informerons soit par téléphone ou par un courriel. Pour des suivis ou des demandes particulières vous pouvez téléphoner en tout temps au service de garde.

Après l'école : Le suivi se fait par l'éducatrice en votre présence. Sinon, elle communiquera avec vous par téléphone ou par courriel pour faire le point.

## **7. Notre engagement**

La direction et toute l'équipe du service de garde travaillent ensemble afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire à chaque enfant qui fréquente le service de garde. Aussi, nous vous offrons un programme éducatif diversifié pour répondre à tous les champs d'intérêts des jeunes. Toujours en lien avec l'école, notre mission est de socialiser, d'instruire et de qualifier vos enfants afin qu'ils deviennent de bons citoyens.

**Bienvenue à notre  
service de garde**